

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2017-12-10 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN : ALIGNEMENT DE LA PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR CANALS POUR L'INSTALLATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (3 RUE DU PORT DE LARROS)**

L'an deux mil dix-sept, le 15 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION**

Monique POISSON donne procuration à Xavier PARIS

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Justine BONNEAUD donne procuration à Evelyne DONZEAUD

**Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance**

8

Suite à l'installation de l'éclairage public sur le boulevard Pierre Dignac, la propriété sise 3 Rue du Port de Larros doit être alignée.

Pour ce faire et en application de l'emplacement réservé n°23 du PLU pour porter la voie à 8m d'emprise, Monsieur Jean-Pierre CANALS, propriétaire concerné, doit céder à la ville de GUJAN-MESTRAS une emprise de terrain.

Le cabinet AUIGE, cabinet de géomètres-Experts, a délimité la surface concernée à distraire de la parcelle cadastrée BE n°157, propriété de Monsieur Jean-Pierre CANALS, à savoir **3 m<sup>2</sup>**.

Dans son avis n°2017-199V0903 du 3 mai 2017, le service du Domaine a estimé la valeur d'acquisition à **220 €/m<sup>2</sup>**.

Je vous invite donc:

- A accepter le principe de l'acquisition par la ville de cette emprise de terrain pour un montant de 660 euros;
- A autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir;
- A confier à Maître LORIOD, notaire à Gujan-Mestras, la rédaction de chaque acte à intervenir.

Tous frais d'acte et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L' UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

  
**Marie-Hélène DES ESCAULX**  
Maire de Gujan-Mestras

**Publication le** 22 décembre 2017  
**GUJAN-MESTRAS le** 22 décembre 2017